



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC



BUDGET 2013

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS

Nous présentons dans ce document les prévisions budgétaires pour l'année financière 2013. À compter du 1^{er} janvier 2013, le service d'évaluation de la MRC de La Matapédia a déposé un nouveau rôle d'évaluation triennal. La valeur imposable de la Municipalité de Sayabec augmente de 22,37 % passant de 95 088 300 \$ au 31 décembre 2012 à 116 361 600 au 1^{er} janvier 2013.

L'évaluateur de la MRC de La Matapédia, monsieur Jacques Dupéré a fixé les valeurs imposables selon le marché du 1^{er} juillet 2011, alors que le rôle d'évaluation 2010-2011-2012 était basé sur le marché du 1^{er} juillet 2005.

On constate une hausse des valeurs imposables de l'ensemble des résidences unifamiliales. L'importance de cette hausse varie selon les différents secteurs de la Municipalité. Évidemment, les plus fortes augmentations touchent les riverains du Lac Matapédia ainsi que les lots boisés. Cette situation reflète la fluctuation élevée du marché des dernières années.

Afin de diminuer l'impact de l'augmentation des valeurs imposables sur le compte de taxe, les membres du Conseil municipal ont analysé la possibilité d'appliquer un régime d'impôt foncier à taux variés.

Ce régime d'impôt foncier à taux variés autorise les municipalités à fixer plusieurs taux de taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles auxquelles appartiennent les unités d'évaluation.

Cela permet aux municipalités d'atténuer les transferts fiscaux qui auraient été susceptibles de survenir entre diverses catégories d'immeubles à la suite du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation.

Les municipalités peuvent fixer jusqu'à six taux de taxe foncière générale, selon les catégories d'immeubles suivantes :

- 1- La catégorie des immeubles non résidentiels (Commerces);
- 2- La catégorie des immeubles industriels;
- 3- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- 4- La catégorie des terrains vagues desservis par les services d'aqueduc et d'égout;
- 5- La catégorie des immeubles agricoles;
- 6- La catégorie résiduelle (taux de base) (Exemple : résidences, lots boisés et terrains vacants);

Historique :

À Sayabec le Conseil municipal a toujours appliqué un taux unique de taxe foncière générale. Ce taux était de 1,43 \$ depuis 2006, donc sans augmentation depuis 7 ans.

En 2012 la charge fiscale moyenne à Sayabec est de 1140 \$, en comparaison, pour la classe de population semblable au Québec la charge est de 1412 \$, pour la MRC de La Matapédia 1410 \$, pour la région administrative du Bas-St-Laurent 1812 \$ et pour l'ensemble du Québec 2481 \$. (Voir tableau 1).



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC



Tableau 1 : Profil financier 2012

	Sayabec	Classe de population semblable	MRC de La Matapédia	Bas-St-Laurent	Québec
Charge fiscale moyenne	1140 \$	1412 \$	1410 \$	1812 \$	2481 \$

Source : Profil financier 2012, Municipalité de Sayabec, www.mamrot.gouv.qc.ca

Consultation :

Afin de mettre en place ce régime d'impôt foncier à taux variés, nous avons consulté monsieur Robin Hémond, évaluateur agréé à la Direction générale de la fiscalité du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin qu'il nous encadre dans notre démarche.

Monsieur Hémond a développé un logiciel qui facilite le calcul des taux de taxes variés.

Auparavant nous considérons important de porter à votre attention quelques observations pertinentes reçues lors de nos échanges.

- 1- La plupart des municipalités qui ont une assiette fiscale non résidentielle et industrielle de plus de 20 % de leur l'assiette fiscale totale, appliquent un taux non résidentiel. À Sayabec, cette proportion est de 42,94 %.
- 2- Nous sommes dans les dernières municipalités au Québec dont la proportion d'assiette non résidentielle et industrielle est aussi élevée, à ne pas avoir de taux non résidentiel.
- 3- On retrouve 150 municipalités au Québec avec un taux industriel et 350 municipalités avec un taux non résidentiel (Commerces).
- 4- Les municipalités de moins de 10 000 habitants ont un taux non résidentiel (Commerces) moyen de 1,53 \$ du cent d'évaluation.
- 5- Les municipalités de plus de 10 000 habitants ont un taux non résidentiel (Commerces) moyen de 2 \$ du cent d'évaluation.

Après analyse, nous avons conclu qu'appliquer un taux unique aurait créé des iniquités entre les différentes catégories d'immeubles. L'application des taux variés représente la solution pour atteindre notre but, soit d'être le plus équitable pour l'ensemble de nos contribuables.

Résultats :

Les besoins financiers de la Municipalité concernant les revenus de taxes foncières sont de 1 409 956 \$ pour l'année financière 2013. Afin de combler ces dépenses, voici les taux de taxes variés qui sont fixés :

Tableau 2 : Taux de taxe par catégories d'immeubles

Catégories d'immeubles	Taux de la taxe foncière par 100 \$ d'évaluation
------------------------	--



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC



Immeubles non résidentiels (Commerces)	1,3667 \$
Immeubles industriels	1,3667 \$
Immeubles de six logements ou plus	1,3450 \$
Immeubles agricoles	1,0847 \$
Immeubles résiduels (taux de base) (Exemple : résidences, lots boisés et terrains vacants)	1,0847 \$

Tableau 3 : Résumé de la tarification 2009 à 2013

<u>SERVICES</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>ÉCART</u>
Eau	171	171 \$	171 \$	188 \$	188 \$	0 \$
Assainissement des eaux	172 \$	172 \$	172 \$	160 \$	155 \$	- 5 \$
Réserve financière assainissement des eaux	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$	0 \$
Matières résiduelles	192 \$	192 \$	192 \$	205 \$	205 \$	0 \$
TOTAL	545 \$	545 \$	545 \$	563 \$	558 \$	- 5\$

Tableau 4 : Compte de taxes pour l'évaluation moyenne d'une résidence

	Évaluation moyenne d'une résidence	Taux de taxe	Total	Taxes de services	Total	Écart
2012	57 364 \$	1,43 \$	820,31 \$	563 \$	1383,31 \$	
2013	79 469 \$	1,0847 \$	862,00 \$	558 \$	1420,00 \$	+ 36,69 \$ + 2,65 %

1. Source : Évaluation moyenne d'une résidence pour 2012, au dépôt du rôle en septembre 2011.

2. Source : Évaluation moyenne d'une résidence pour 2013, au dépôt du rôle en septembre 2012.



Présentation du rapport financier prévisionnel 2013

Le 20 décembre 2012, le Conseil municipal a adopté un budget équilibré de 2 917 039 \$. Le budget augmente de 158 284 \$, soit de 5,74 %.

Tel qu'expliqué dans les pages précédentes nous appliquerons à compter du 1^e janvier 2013 des taux de taxes variés que l'on retrouve au tableau 2.

Les taxes de services de l'eau et des matières résiduelles n'augmentent pas en comparaison de l'année 2012. Elles sont respectivement de 188 \$ et 205 \$ par usager. La taxe concernant l'assainissement des eaux diminue de 5 \$, elle passe à 155 \$ et diminue de 5 \$ par rapport à l'année 2012. Nous continuons à réserver des sommes d'argent concernant la gestion de l'assainissement des eaux. Un montant de 10 \$ est chargé par usager. Nous planifions d'utiliser cette réserve afin de faire la vidange des boues de nos étangs aérés.

La taxe des matières résiduelles demeure inchangée par le fait que nous affectons une somme de 33 287 \$ en provenance des redevances des matières résiduelles et des matières recyclables. Vous trouverez ci-dessous un tableau des quantités de matières résiduelles éliminées. Nous accusons un retard en comparaison des municipalités dont la population est semblable à la nôtre et celle de l'ensemble du Québec. Afin d'améliorer notre performance, un effort devra être fait pour améliorer l'efficacité de la récupération, de l'utilisation de l'écosite et on sait déjà que la collecte d'une 3^e voie (compostage) devra être effective progressivement à compter de 2014 et 2015.

Tableau 5 : Élimination moyenne par habitant de matières résiduelles

	Sayabec	Classe de population semblable	Ensemble du Québec
Élimination moyenne (kg/pers./année)	380	319	310
Subvention moyenne par habitant liée à la performance	4,21 \$	5,19 \$	5,27 \$

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, décembre 2012.

Un fait important, la structure du budget prévisionnel 2013 n'exige pas de puiser dans le surplus accumulé afin d'équilibrer les besoins financiers selon les prévisions des dépenses et des revenus.

En partenariat avec le Comité de développement Socio économique de Sayabec, le Conseil municipal mettra les efforts nécessaires pour réaliser les orientations de la dernière année de la planification stratégique 2010, 2011, 2012 et 2013.

La construction des infrastructures de la nouvelle source d'eau souterraine située dans le secteur des Sentiers Mic-Mac représente une priorité. Nous sommes à travailler avec les professionnels du Groupe BPR et avec monsieur Mario Voyer de l'entreprise Éco-L'eau afin de faire valoir le projet auprès des instances gouvernementales. Les coûts estimés sont de 8 500 000 \$. Nous espérons obtenir le maximum de subvention. Le projet de prolongation des infrastructures de la route 132 Est va de pair avec le projet d'approvisionnement en eau potable.



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC



Nous vous invitons à consulter le rapport financier présenté dans les pages suivantes où nous vous informons des projets d'immobilisations prévus aux prévisions budgétaires 2013.

La réfection des affiches aux entrées est et ouest et l'affiche au Centre communautaire prévue en 2012 se fera en 2013.

Avec la précieuse collaboration de madame Marie-Claude Poirier, nous procéderons à l'amélioration de l'aménagement paysager autour de nos affiches. De plus, l'aménagement paysager du Centre sportif sera fait en quelques étapes. En 2013, nous réaliserons l'aménagement du côté de la rue Lacroix.

Suite à la construction de l'immeuble de 10 logements, par l'Office municipal d'habitation, au coin de la rue Pierre-Brochu et Castanier, nous prolongerons la pose d'asphalte pour rejoindre la rue Castanier.

En partenariat avec le Service de sécurité incendie de la MRC de La Matapédia nous investirons dans la construction d'une caserne de pompier. Nous projetons de construire cette caserne sur le terrain de l'ancien CLSC. Ce faisant, ceci va nous permettre de récupérer l'espace de l'actuelle caserne pour les besoins du garage municipal.

Évidemment nous souhaitons que la chaufferie à la biomasse soit fonctionnelle en 2013 afin de chauffer l'Hôtel de ville, le presbytère, l'église et l'école Ste-Marie.

Nous allons continuer à utiliser la solution proposée par SEBCI afin de réduire la propagation de poussière dans le rang 3 et la Route Melucq.

Également vous remarquerez que nous installerons des caméras de surveillance à la Gare patrimoniale afin de réduire le vandalisme dans ce secteur ainsi qu'au Parc au Tournant de-la-Rivière.

Concernant la politique familiale MADA, le Comité poursuivra ses travaux dans le but d'adopter cette politique au cours de l'année 2013.

En terminant, je tiens au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel à souhaiter à toute la population de passer de Joyeuses Fêtes.

Danielle Marcoux, mairesse